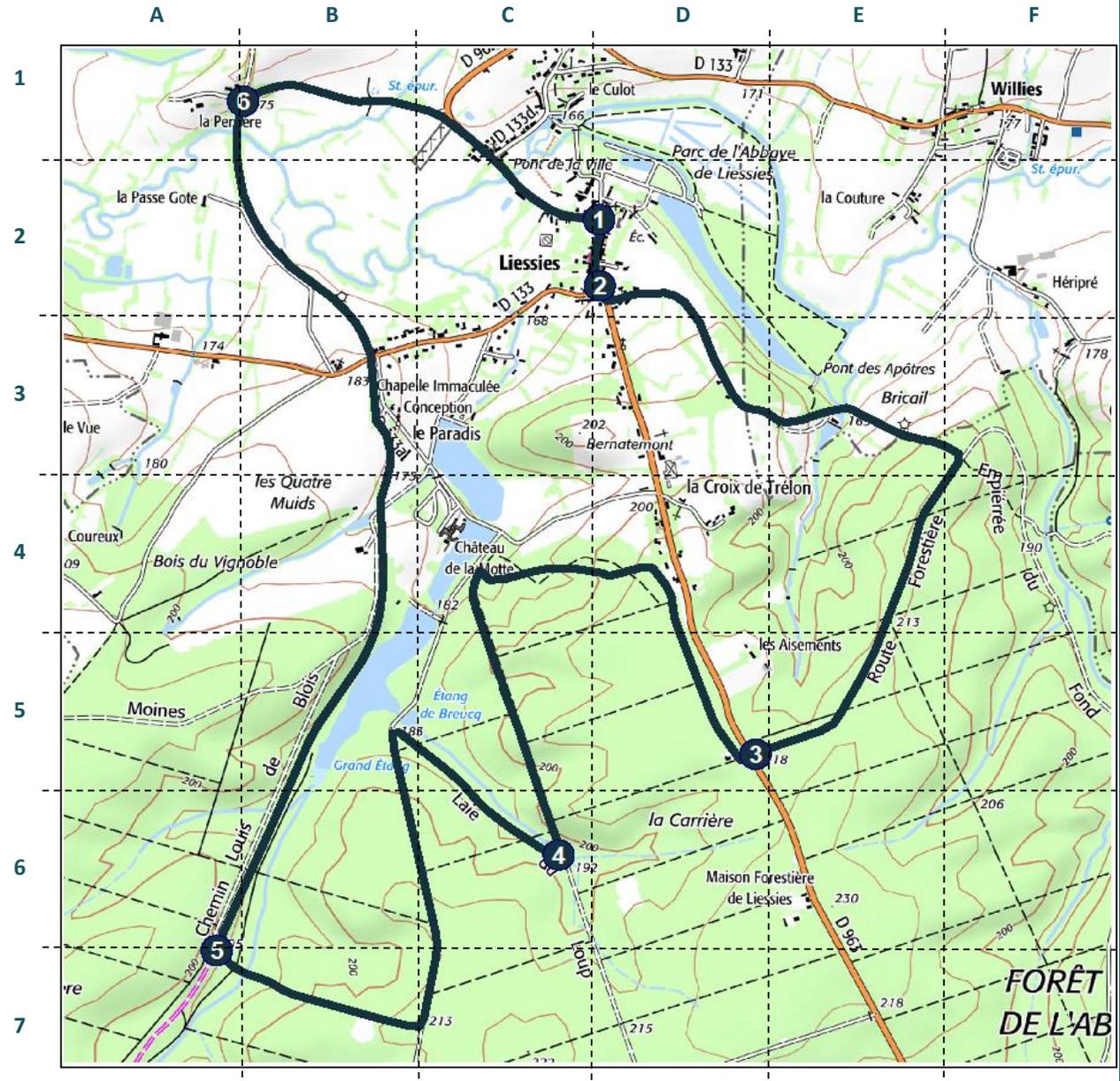


# De l'Helpe à Bois l'abbé

(11 Km 500 - 3 h 00)

Départ : Eglise LIESSIES

1. Quittez l'église et suivez la route à gauche. Passez devant le Syndicat d'Initiative. Suivez ainsi le GR de Pays Avesnois-Thiérache balisé jaune/rouge.
2. Empruntez la RD 963 en direction de Trélon et, 50 m plus loin, virez à gauche vers Sainte-Hiltrude. Le chemin descend et longe le Parc Départemental de l'Abbaye de Liessies. Remontez jusqu'à une route forestière empierrée. Empruntez celle-ci à droite sur 1 km et rejoignez la RD 963.
3. Traversez prudemment et virez immédiatement à droite, avant le pavillon forestier, sur un sentier. Descendez progressivement jusqu'à une route. Dirigez vous à gauche vers l'étang – vue sur le château de la Motte – et continuez à gauche le long de l'étang sur 150 m puis grimpez à gauche le sentier. Montées et descentes se succèdent à trois reprises.
4. En bas, dans le virage, bifurquez à droite sur le chemin empierré (laie du Loup) et rejoignez les bords de l'étang (du Breucq). Suivez à gauche la route forestière du même nom, pendant 1 km puis engagez vous à droite sur le sentier rectiligne. Abouissez sur une trouée de 5 à 6 mètres de large dans la forêt. C'est la plate-forme d'une ancienne voie ferrée, propriété départementale, réhabilitée en itinéraire de randonnée.
5. Longez cette ancienne voie de chemin de fer à droite, quittant ainsi le tracé commun au GR de Pays. Cette portion de circuit, longue de 3 km, offre des vues sur les étangs et se donne par endroits des airs de mini canyon. Un premier pont surplombe une route. Après la traversée – prudence – de la RD 133, un deuxième pont enjambe l'Helpe Majeure.
6. Empruntez la rue à droite. A l'intersection suivante, au niveau du cimetière, rejoignez à droite le village de Liessies et son église, le long de la RD 133.





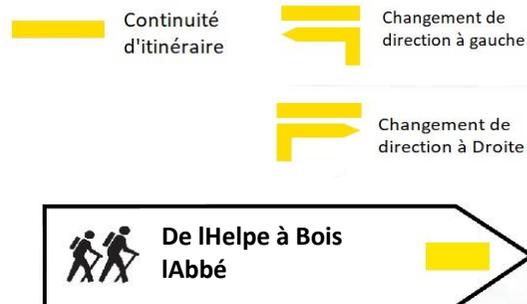
## De IHelpe à Bois IAbbé

(11 Km 500 - 3 h 00)

Départ : Eglise LIESSIES

### *Suivez le guide!*

*Des flèches, des bornes de jalonnement ou des marques de peinture sont disposées le long du circuit.*



- Ne quittez pas les sentiers balisés et respectez le travail des gestionnaires des sites, des agriculteurs et des forestiers
- Protégez la faune, la flore et l'environnement; emportez vos déchets.
- Respectez la signalisation et les aménagements en bordure de circuit.
- Dans le cas de modifications des itinéraires (améliorations, déviations pour cause de travaux...) suivez le nouveau balisage qui ne correspond plus alors à la description.
- Pour signaler un défaut (fléchage, difficulté, anomalie) ou suggérer une amélioration (circuit ou fiche), contactez le DÉPARTEMENT du NORD, Direction de l'environnement, hôtel du Département 59047 LILLE CEDEX (+33 3 59 73 58 14) ou faites une déclaration SURICATE : <https://sentinelles.sportsdenature.fr/>

### **Avis du Randonneur :**

*Circuit à la découverte de la forêt domaniale de l'Abbé Val Joly, à coupler éventuellement avec le circuit du Parc de Liessies. En période de chasse, certaines parties de la forêt domaniale sont fermées au public, ne pratiquer alors que la variante courte de 4 km. En période de pluie, le port de chaussures étanches est nécessaire.*  
*Balisage jaune*